



PRÉFET DU MORBIHAN

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 22 décembre 2023, une enquête publique relative à la demande de permis de construire présentée par la société Energie Ménéac Bel Air, dont le siège social est situé 94 rue Saint-Lazare 75009 Paris, en vue d'aménager une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Bel Air » à Ménéac, est prescrite à la mairie de Ménéac du lundi 22 janvier 2024 à 9h00 au jeudi 22 février 2024 à 17h30, soit pour une durée de 32 jours.

Le dossier soumis à enquête publique contient les documents suivants :

- l'arrêté d'ouverture d'enquête publique,
- un dossier produit par la société Energie Ménéac Bel Air comprenant notamment la demande de permis de construire, l'étude d'impact environnementale et un résumé non-technique ;
- les avis recueillis sur le projet,
- l'avis de la MRAe Bretagne du 17 mars 2023 ;
- le mémoire en réponse à l'avis de la MRAe du 3 août 2023.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier et à partir d'un poste informatique à la mairie de Ménéac, aux jours et horaires d'ouverture habituels au public de celle-ci. Ce dossier sera également consultable avec l'avis d'enquête publique sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan : www.morbihan.gouv.fr (rubrique publications – sous-rubrique enquêtes publiques – Ménéac)

Toute précision ou information complémentaire sur le projet pourra être demandée auprès de : Monsieur Jean-Marie Bahu – société wpd Solar France (bureau d'études) – 11 impasse Juton -4400 Nantes – jm.bahu@wpd.fr – 06 70 32 13 53.

Madame sophie Le Dréan-Quénéec'hdu, est désignée par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêtrice.

Elle se tiendra à la disposition des personnes intéressées à la mairie de Ménéac pour recueillir leurs observations orales ou écrites au cours des permanences suivantes :

- le lundi 22 janvier 2024 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 2 février 2024 de 14h30 à 17h30
- le samedi 17 février 2024 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 22 février 2024 de 14h30 à 17h30

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner directement ses observations et propositions sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice à la mairie de Ménéac, ou les adresser par correspondance à la commissaire enquêtrice à la mairie de Ménéac – 10 rue de la République – 56490 Ménéac, ou par courriel à l'adresse de messagerie suivante : bel-air-meneac@enquetepublique.net ou directement sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <http://bel-air-meneac.enquetepublique.net>.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par la commissaire enquêtrice seront consultables à la mairie de Ménéac. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé via le lien suivant : <http://bel-air-meneac.enquetepublique.net>.

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance à la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan et à la mairie de Ménéac du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet des services de l'Etat dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr).

Le préfet du Morbihan est l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire. A l'issue de la procédure, il pourra délivrer un permis de construire, éventuellement assorti de prescriptions, ou un refus.